

Aventure & vous



**Vous voulez partir en vacances ?
Vous avez entre 12 et 17 ans ?
Vous habitez en Seine-Maritime ?
Vous êtes un groupe de 4 à 12 jeunes ?**

En répondant à l'appel à projet "Aventure & Vous 2026", vous pourrez obtenir une aide au financement de votre projet de la Caf de Seine-Maritime.



Appel à projet

Aventure & VOUS

MJC
DE NORMANDIE
L'éduc pop en mouvement



Objectifs de la démarche

- Favoriser la prise d'autonomie des jeunes par le départ en vacances en semi-autonomie : Une expérience de voyage demande organisation, rigueur et cadre. Il permet en outre de développer des compétences dans la construction d'un projet de vacances. Certaines d'entre-elles, transférables dans la vie quotidienne.
- Encourager le Vivre-Ensemble : L'apprentissage de la vie en communauté dans un cadre sécurisé au sein d'un groupe permet de vivre son expérience plus sereinement. Afin de garantir le bon déroulement du séjour, il est important de respecter des règles de vie collective.

Critères d'éligibilité

- Le projet est porté par les jeunes et leur est destiné : les jeunes conçoivent le projet dont ils vont profiter.
- Le groupe doit être composé de 4 à 12 jeunes âgés de 12 à 17 ans.
- Les jeunes impliqués dans le projet doivent avoir 12 ans au plus tard le jour du départ.
- Les jeunes impliqués dans le projet peuvent avoir 18 ans le jour du départ à condition qu'ils soient encore mineurs le jour du dépôt du dossier complet.
- La durée du séjour varie entre 2 et 7 nuitées consécutives.
- Le séjour doit se dérouler sur les périodes de vacances scolaires ou weekends.
- Le séjour n'a pas obligation d'être déclaré en tant qu'ACM.
- Il est indispensable qu'une structure jeunesse ou d'animation de la vie sociale accompagne les jeunes dans la conception, la réalisation et le bilan du projet.
- La présence d'un professionnel accompagnateur issu de cette structure est requis durant l'intégralité du séjour.
- L'appel à projet n'est pas cumulable avec Projet Jeunes 76.
- Les parents doivent être informés et apporter leur accord à la participation de leurs enfants.

Aventure & VOUS



- Le projet peut se dérouler à proximité d'un séjour organisé par la structure d'accompagnement. A ce titre, les jeunes peuvent avoir un camp en semi-autonomie à proximité du séjour classique déclaré. Une présence régulière d'un animateur sera dans ce cas nécessaire.*

**Exemple : Une structure crée un séjour pour des enfants de 6 à 12 ans. Le projet porté par les jeunes peut se situer dans le même camping. Le fonctionnement de ce second camp doit être différent et fonctionner en semi-autonomie. La présence régulière d'un animateur est indispensable.*

Ne sont pas éligibles les projets qui :

- Ne respecteront pas l'entièreté des critères de l'appel à projet.
- Comporteront des activités inadaptées aux mineurs.

Modalités de financement

- Le financement du projet est plafonné à 5000€ et limité à un maximum de 80% du coût du projet.
- L'équilibre financier doit être assuré par la recherche de cofinancements , des actions d'autofinancement et/ou une participation financière de chaque membre du collectif.
- Le financement demandé doit être en cohérence avec le projet proposé et accompagné de devis.
- Le financement contribuera à couvrir :
 - Le transport jusqu'au lieu de vacances.
 - L'hébergement et la restauration pendant le séjour.
 - Les activités destinées aux jeunes (visites, ateliers, loisirs, etc.).
 - L'achat ou la location de matériel destiné au séjour*.

**Le matériel acquis restera la propriété de la structure accompagnatrice à l'issue du séjour afin qu'il puisse être réutilisé (ex : matériel de camping...)*



Appel à projet

Aventure & VOUS

MJC
DE NORMANDIE
L'éduc pop en mouvement



Dossier de candidature

Le collectif de jeunes devra soumettre à la Caf de Seine-Maritime un dossier détaillant :

- La liste des participants
- La description du projet (objectifs, activités proposées, calendrier, transport, hébergement, etc.).
- Le budget prévisionnel du séjour
- Les devis
- L'assurance
- Un règlement de vie en collectivité rédigé et approuvé par les jeunes
- Une liste de matériel à emmener pendant le séjour (vie quotidienne et activités)
- Les modalités d'information des parents
- Le RIB de la structure accompagnatrice

Le collectif pourra être convié à un temps de présentation de son projet et aura à réaliser un bilan après le séjour.

Mjc de Normandie met à disposition des jeunes et des structures accompagnatrices des Fiche-Outils facilitant la formalisation des projets étape par étape.